



Augmentation annuelle des salaires

Par **mapi86**, le **30/06/2008** à **20:13**

Bonjour, dans mon entreprise tous les ans au mois de juin nous avons une augmentation de salaire indexée sur le coût de la vie hors tabac soit 3,3% cette année.

Nous sommes trois collègues à avoir un taux horaire supérieur aux autres salariés de même catégorie dans l'entreprise et depuis deux ans nos employeurs ont décidé de mettre l'ensemble des salariés de même catégorie au même taux horaire de façon progressive. Une première étape a été faite l'an dernier. Ce que nous trouvons tout à fait normal. Sauf que cette année l'augmentation annuelle est bien de 3,3 % pour tous les salariés de l'entreprise sauf nous!! de façon à ce que les autres salariés rattrapent notre taux horaire et cela sans nous prévenir! c'est en calculant aujourd'hui mon taux d'augmentation que j'ai constaté seulement 2,1% d'augmentation.

Ayant appelé la drh elle m'a informé que cela était normal et fait pour uniformiser les salaires. On nivelle donc par le bas...

Est-ce légal? ceci dans le cadre de l'augmentation annuelle des salaires.

Merci pour vos réponses